



## ARRÊTÉ N° 131/2024

### **Circulation Alternée par Feux Tricolores Abords Rond-Point des Charrières, VC2 Cité des Charrières, Rte de Dinan Du 27 au 30 Aout 2024**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ERS en date du 16 juillet 2024 de réglementer la circulation sur la VC2 cité des Charrières, Rte de Dinan et aux abords du Rond-Point des Charrières pour des travaux sur le réseau électrique haute tension du 27 au 30 aout 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### **ARRÊTE**

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le renouvellement de câble sur le réseau électrique haute tension, la circulation sera alternée par feux tricolores aux abords du rond-point des Charrières, sur la VC2 et la Rte de Dinan du 27 au 30 Aout 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ERS.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS.

Fait à QUÉVERT, le 07/08/2024

**L'adjointe déléguée,**

**Catherine DENIEL**

